



la Convention
de la Baie James
et du Nord québécois

Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social

ᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦᑲᑦ ᑲᑦ ᑲᑲᑲᑲ
ᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲᑲ
ᑲᑲᑲᑲ

COMPTE RENDU

424^e RÉUNION DU COMITÉ D'EXAMEN

(Adopté)

DATE :	24 avril 2024
ENDROIT :	Vidéoconférence (Teams)
ÉTAIENT PRÉSENTS :	Luc Lainé, président Daniel Berrouard, Québec Robert Joly, Québec Lucas Del Vecchio, GNC Sophie Cooper, secrétaire exécutive
ÉTAIT ABSENT :	John Paul Murdoch, GNC

1) Début de la rencontre et adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté tel que proposé.

2) Adoption du compte rendu de la 423^e réunion

Le compte rendu de la 423^e réunion est adopté tel que proposé.

Action : Faire traduire et classer le CR 423.

3) Suivi de la correspondance

Le suivi de la correspondance entre le 28 mars 2024 et le 24 avril 2024 est présenté à l'Annexe A.

4) Projet hydroélectrique Eastmain-1-A et dérivation Rupert par Hydro-Québec

N/Réf. : 3214-10-017

a) Suivi de la frayère multispécifique du PK 170 de la rivière Rupert – Rapport de suivi 2021

➤ Pour information

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 16 février 2023, pour information, le suivi 2021 de la frayère multispécifique du PK 170 de la rivière Rupert pour le projet en objet. Ce suivi a été produit par le promoteur afin de répondre aux exigences de la condition 2 de la modification du certificat d'autorisation délivré le 18 mai 2017 ainsi que de la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation délivré le 28 juillet 2008.

Le suivi de la frayère multispécifique a été produit à la suite des travaux correcteurs qui ont été entrepris par le promoteur pour contrer le phénomène d'érosion sur la rive de la rivière Rupert au niveau du PK 170. Deux années additionnelles de suivi étaient requises en vertu de l'autorisation pour ces travaux afin d'évaluer l'intégrité physique de la frayère et d'évaluer son utilisation (présence d'œufs) par le doré jaune, les meuniers (noir et rouge) et le grand corégone. Le rapport de suivi 2021 présente les résultats de la deuxième et dernière année de suivi supplémentaire exigé.

Les travaux de terrain ont été réalisés du 12 au 18 mai 2021. Au total, 29 stations de filets de dérive ont permis d'échantillonner l'ensemble du secteur et l'état général des différentes aires de la frayère (stabilité, érosion et ensablement) a été vérifié depuis l'embarcation ou par caméra. La vitesse d'écoulement, la profondeur d'eau et la température ont également mesurées lors de la pose de chaque engin de pêche. Les œufs et larves récoltés par les filets de dérive ont été dénombrés et identifiés au laboratoire du campement de l'Eastmain-1.

Les résultats démontrent que la frayère est utilisée par le doré jaune, les catostomidés (meuniers) et les naseux des rapides. L'omisco et le fouille-roche zébré ont également

utilisé les portions de frayères naturelles et les environs pour la fraie. Les résultats obtenus suggèrent que le doré jaune utilise l'ensemble des secteurs de frayères naturelles présentes en aval du seuil du PK 170 pour la reproduction. Les valeurs les plus élevées ont été enregistrées en 2018 et en 2021, soit à la suite des travaux correcteurs. Pour les meuniers rouges et les meuniers noirs, la valeur de 2021 a été plus faible qu'en 2018 mais les résultats montrent qu'ils utilisent l'ensemble des secteurs de la frayère. Toutefois, seulement 2 larves de corégoninés, à un stade de développement avancé, ont été capturées en aval du PK 170. Le printemps 2021 a été plus hâtif que les autres années de suivi et il est possible que la dévalaison des larves de corégoninés se soit principalement déroulée avant l'arrivée de l'équipe au terrain

ATTENDU QUE le COMEX a pris connaissance des documents transmis par le promoteur Les membres du COMEX considèrent que le rapport suivi 2021 pour la frayère multispécifique du PK 170 de la rivière Rupert a répondu aux objectifs fixés. En effet, les suivis effectués en 2018 et en 2021 à la suite des travaux correcteurs permettent de confirmer l'utilisation des portions de la frayère par les espèces cibles. Les membres du COMEX n'ont pas de commentaire additionnel à formuler sur ce sujet.

#2024-0424-01 : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et qu'ils n'ont pas de commentaire à formuler sur ce sujet.*

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial

- b) Suivi des communautés de poissons et de la dynamique des populations dans la rivière Rupert – Rapport de suivi 2021
- Pour information

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 17 août 2023, pour information, le suivi 2021 des communautés de poissons et de la dynamique des populations dans la rivière Rupert pour le projet en objet. Ce suivi a été produit par le promoteur afin de répondre aux exigences de la condition 5.19 du certificat d'autorisation délivré le 24 novembre 2006 ainsi que de la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation délivré le 28 juillet 2008.

L'objectif du suivi des communautés de poissons était de décrire l'évolution des communautés d'espèces de poissons à la suite de la dérivation de la rivière Rupert, d'établir les caractéristiques biologiques et la dynamique des communautés de poissons de la rivière Rupert, particulièrement le doré jaune, l'esturgeon jaune, le grand corégone, le meunier noir et le meunier rouge, de déterminer les rendements de pêche et de comparer les résultats du suivi de 2021 à ceux de l'état de référence (2005 et 2009) et ceux de la première année de suivi en période post-dérivation (2011 et 2016). Le présent rapport constitue ainsi la dernière année de suivi.

La zone d'étude comprend l'ensemble du tronçon à débit réduit de la rivière Rupert, de l'embouchure (PK 0) jusqu'au barrage de la Rupert (PK 314). Comme en 2011 et 2016, 33 stations ont été échantillonnées entre le 19 juillet et le 14 août 2021, moment où les poissons sont en période d'alimentation et n'adoptent pas de comportement lié à la reproduction.

Lors de la campagne d'échantillonnage de 2021, 814 poissons, répartis en 12 espèces, ont été capturés. Le doré jaune et l'esturgeon jaune sont les deux espèces les plus abondantes, elles représentent respectivement 37,7 % et 27,1 % de l'ensemble des poissons capturés. Le grand corégone vient au troisième rang des espèces les plus abondantes en constituant 10,1 % des captures, suivi par le grand brochet (8,7 %), le meunier rouge (7,1 %), le meunier noir (3,4 %), puis le cisco de lac, la lotte, le méné de lac, l'omble de fontaine, la ouitouche et la perchaude (<2,0 %).

Les résultats du suivi 2021 démontrent que la composition des communautés de poissons en 2021 est semblable à celle des quatre autres années de suivi (2016, 2011, 2009 et 2005). L'abondance relative des diverses espèces de poisson a relativement peu changé au cours du suivi, on peut considérer que la dérivation partielle de la Rupert n'a pas causé de changement majeur dans la composition de la communauté de poissons de ce cours d'eau. Toutefois, tel que prévu dans l'étude d'impact, un changement a eu lieu au niveau des rendements de pêche lors des trois années de suivi après la dérivation. En effet, les rendements de pêche numériques et pondéraux, pour la plupart des espèces cibles sont supérieurs à ceux d'avant la dérivation, notamment en 2011 et 2016. Aucun des indicateurs étudiés n'indique que la dérivation a eu un impact notable sur le succès de reproduction des communautés de poissons.

ATTENDU QUE le COMEX a pris connaissance des documents transmis par le promoteur et considère que le rapport de suivi 2021 sur les communautés de poissons et sur la dynamique des populations dans la rivière Rupert a répondu aux objectifs fixés. En effet, le suivi 2021 permet de confirmer les principales tendances déjà observées en 2011 et 2016, ainsi que la plupart des prévisions de l'étude d'impact. Les résultats montrent que, douze ans après la dérivation partielle, les conditions prévalant dans la rivière Rupert permettent le maintien des communautés de poissons. Les membres du COMEX n'ont pas de commentaire additionnel à formuler sur ce sujet.

#2024-0424-02 : de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et qu'ils n'ont pas de commentaire à formuler sur ce sujet.

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial

- c) Suivi de l'intégrité et de l'utilisation des frayères naturelles et aménagées pour l'esturgeon jaune – Rapport de suivi 2021
- Pour information

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 16 août 2023, pour information, le rapport du suivi de l'utilisation des frayères pour l'esturgeon jaune pour le projet en objet. Ce suivi a été effectué par le promoteur afin de répondre aux exigences de la condition 5.24 du certificat d'autorisation délivré le 24 novembre 2006 ainsi que de la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation délivré le 28 juillet 2008.

Les suivis des frayères aménagées pour l'esturgeon jaune ont été réalisés depuis 2010 dans le but de vérifier l'intégrité physique des aménagements et leur utilisation par cette espèce. Les frayères étudiées lors de ces suivis sont les frayères au PK 290, PK 333 et PK 362 de la rivière Rupert ainsi que la frayère au PK 30,5 de la rivière Misticawissich. Depuis le début des suivis, aucune utilisation des aménagements du PK 333 de la rivière Rupert et du PK 30,5 de la rivière Misticawissich n'a été confirmée. En revanche, l'utilisation de l'aménagement du PK 290 de la rivière Rupert a été confirmée à chacune des années de suivi depuis sa construction.

Le suivi de l'année 2021 correspond à la dernière année de suivi de ces frayères et consistait à mesurer les conditions hydrauliques et de vérifier l'utilisation des frayères aménagées au PK 333 de la rivière Rupert et au PK 30,5 de la rivière Misticawissich, de poursuivre l'investigation du secteur amont du PK 333 de la rivière Rupert jusqu'au PK 362, de vérifier que des activités de fraie se déroulent toujours dans le tronçon de la rivière Rupert amont et mettre à jour l'estimation de la qualité de larves produites à la frayère naturelle du PK 362 de la rivière Rupert, et de faire un suivi de l'utilisation de la frayère au PK 290 de la rivière Rupert.

Malgré les conditions physiques adéquates sur une grande partie des aménagements et leur utilisation par d'autres espèces de poissons, il semblerait que l'esturgeon jaune n'aurait pas utilisé les deux frayères aménagées au PK 333 de la rivière Rupert et au PK 30,5 de la rivière Misticawissich. Cependant, des œufs d'autres espèces ont été récoltés, notamment de doré jaune, des catostomidés et du naseau des rapides. Le suivi 2021 a également confirmé l'utilisation de la frayère au PK 290 de la rivière Rupert par l'esturgeon jaune.

ATTENDU QUE le COMEX a pris connaissance des documents transmis par le promoteur et considère le rapport de suivi 2021 sur l'intégrité et l'utilisation des frayères naturelles et aménagées pour l'esturgeon jaune complet et détaillé. Toutefois, le suivi ne permet pas de répondre entièrement aux objectifs fixés puisque l'utilisation des frayères aménagées au PK 333 de la rivière Rupert et au PK 30,5 de la rivière Misticawissich n'a pas pu être confirmée. Le promoteur devrait préciser ses intentions concernant le suivi de l'utilisation ces deux frayères aménagées pour l'esturgeon et soumettre, pour approbation auprès de l'Administrateur provincial, les démarches qu'il va entreprendre pour aider au maintien de la population de l'esturgeon jaune.

#2024-0424-03 : de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur et qu'ils souhaitent obtenir un complément d'information sur les intentions du promoteur concernant le suivi de l'utilisation des frayères aménagées au PK 333 de la rivière Rupert et au PK 30,5 de la rivière Misticawissich pour l'esturgeon jaune.

Action : **Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**
Transmission d'une demande d'un complément d'information

- d) Suivi des communautés de poissons et de la dynamique des populations dans les biefs Rupert – Rapport de suivi 2021
- Pour information

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 17 août 2023, pour information, le rapport de suivi 2021 sur le suivi des communautés de poissons et de la dynamique des populations dans les biefs Rupert pour le projet en objet. Ce suivi a été réalisé par le promoteur afin de répondre aux exigences des conditions 5.4 et 5.5 du certificat d'autorisation délivré le 24 novembre 2006 ainsi que de la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation délivré le 28 juillet 2008.

L'objectif du suivi était de décrire l'évolution des communautés de poissons en fonction des modifications du milieu aquatique à la suite de l'enneigement. Il s'agit notamment de décrire la composition spécifique des communautés de poissons dans chacun des biefs Rupert et dans les lacs témoin, de déterminer l'abondance relative et évaluer les rendements de pêche numériques et pondéraux des différentes espèces dans chacun des secteurs, de décrire les caractéristiques biologiques et les paramètres de la dynamique de population des quatre espèces cibles : le doré jaune, le grand brochet, le grand corégone et le touladi, et de comparer les résultats observés en 2021 et ceux des autres suivis post-mise en eau des biefs Rupert et à l'état de référence (2002 et 2008).

Au total, 17 stations ont été échantillonnées en 2021, dont 9 dans le bief amont, 5 dans le bief aval et 3 dans des lacs témoins. Les échantillonnages ont eu lieu du 8 au 16 juillet et du 15 au 25 août, ce qui correspond à la période d'alimentation et de croissance des poissons, et évite la période de frai. Les espèces cibles retenues sont le doré jaune, le grand brochet, le grand corégone et le touladi.

En 2021, parmi les douze espèces de poissons pêchés, les plus abondants sont le doré jaune (55,1 %), le grand corégone (12,3 %), le meunier noir (11 %), le cisco de lac (8,6 %) et le grand brochet (8,4 %). Aucun touladi n'a été capturée dans les biefs durant le suivi 2021. Dans les deux biefs, peu de changements ont été notés parmi les communautés des espèces cibles depuis la mise en eau. Le doré jaune demeure toujours l'espèce la plus abondante, représentant en général plus de 40 % des captures, suivi du meunier noir, du grand brochet, du grand corégone et du cisco de lac. De manière générale, depuis la mise en eau, les rendements de pêche numériques et pondéraux des différentes espèces de poisson sont supérieurs à ceux des lacs témoins mais sont

inférieurs à ceux établis lors de l'état de référence. Toutefois, un important déclin de la population de touladi est observé.

ATTENDU QUE le COMEX a pris connaissance des documents transmis par le promoteur et considère que le rapport de suivi 2021 sur les communautés de poissons et sur la dynamique des populations dans les biefs Rupert a répondu aux objectifs fixés. Les membres du COMEX n'ont pas de commentaire additionnel à formuler sur ce sujet. Cependant, un déclin important de la population de touladi a été observé. Des commentaires spécifiques au touladi seront formulés dans le rapport dédié à cette espèce.

#2024-0424-04 : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et qu'ils n'ont pas de commentaire à formuler sur ce sujet.*

Action : **Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**

- e) Suivi de l'intégrité et de l'utilisation des frayères naturelles et aménagées pour le touladi – Rapport de suivi 2020
- Pour information

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 11 octobre 2023, pour information, le rapport de suivi 2020 sur les frayères naturelles et aménagées pour le touladi pour le projet en objet. Ce suivi a été réalisé par le promoteur afin de répondre aux exigences de la condition 5.6 du certificat d'autorisation délivré le 24 novembre 2006 ainsi que de la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation délivré le 28 juillet 2008.

À la suite des travaux liés au projet hydroélectrique Eastmain-1-A et la dérivation de la rivière Rupert, le promoteur devait compenser la perte d'habitat de reproduction du touladi en aménageant des frayères artificielles dans trois anciens lacs du bief Rupert amont (le lac RP062, le lac RP030 et le lac Cabot). Les objectifs du suivi de 2020, qui constitue le dernier rapport de suivi, étaient de vérifier l'intégrité physique et l'utilisation par le touladi des frayères aménagées, de même que les frayères naturelles. De plus, le promoteur devait identifier les sites de rassemblement du touladi en période de fraie et décrire la stratification thermique dans des trois lacs ainsi que dans le lac Des Champs.

Tout comme en 2015 et en 2017, 21 frayères à touladi ont été étudiées pour le suivi 2021, soit les 8 frayères aménagées et 13 frayères naturelles. Deux campagnes d'échantillonnage ont eu lieu, totalisant 45 jours de terrain, du 25 août au 18 septembre et du 9 au 28 octobre 2020. L'inspection des frayères a été faite à l'aide d'une caméra le 2 et 3 septembre 2020.

Les résultats du suivi indiquent que le touladi semble délaisser graduellement les frayères naturelles avec les années et que, malgré les efforts entrepris par le promoteur, aucun œuf n'a été retrouvé dans les frayères aménagées suggérant qu'elles sont peu ou pas utilisées par le touladi. La présence de matière organique en quantité importante sur le substrat des frayères naturelles est probablement une des principales causes de cet abandon. Il est possible que, puisque ces frayères naturelles sont situées à de plus grandes profondeurs depuis le début du projet, elles sont moins exposées à l'action des vagues et sont donc plus sujettes à l'accumulation des matières en suspension, et ainsi moins favorables à la reproduction du touladi. Contrairement, la qualité du substrat de fraie chez les frayères aménagées est demeurée bonne, avec un faible dépôt de particules fines et de périphyton et de matière organique. Toutefois, ces frayères demeurent peu ou pas utilisées par le touladi.

En conclusion, les lacs abritant autrefois une population de touladi ont subi plusieurs modifications depuis l'enneigement des biefs Rupert, mais certains, dont le lac RP062, ont conservé des conditions optimales en termes de qualité d'habitat pour permettre le maintien d'une population viable. Pourtant, malgré les efforts mis en œuvre, il est difficile d'obtenir des indices de confirmation de fraie sur les frayères qui ont été aménagées dans ces plans d'eau.

ATTENDU QUE le COMEX a pris connaissance des documents transmis par le promoteur et considère le rapport de suivi 2020 sur l'intégrité et l'utilisation des frayères naturelles et aménagées pour le touladi exhaustif et détaillé. Toutefois, l'absence d'utilisation par l'espèce et le délaissement des anciennes frayères naturelles porte à croire que la communauté de touladis a été significativement affectée par la dérivation de la rivière Rupert. Le promoteur devrait préciser ses intentions concernant le suivi de l'utilisation des frayères aménagées pour le touladi et soumettre, pour approbation auprès de l'Administrateur provincial, les démarches qu'il va entreprendre pour aider au maintien de la population de touladi dans le secteur des biefs Rupert.

#2024-0424-05 : *de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur et qu'ils souhaitent obtenir un complément d'information sur les intentions du promoteur concernant le suivi de l'utilisation des frayères aménagées pour le touladi.*

Action : **Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**
 Transmission d'une demande d'un complément d'information

- f) Suivi des oiseaux de proie – Rapport de suivi 2021
 ➤ Pour information

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 29 juin 2023, pour information, le rapport de suivi 2021 sur les oiseaux de proies pour le projet en objet. Ce suivi a été réalisé par le promoteur afin de répondre aux exigences de la condition 5.1 du certificat d'autorisation délivré le 24 novembre 2006 ainsi que de la condition 1 de la modification

du certificat d'autorisation délivré le 28 juillet 2008. Ce rapport constitue le dernier suivi prévu au programme de suivi environnemental des oiseaux de proie.

Le suivi a pour objectif de décrire la fréquentation et l'utilisation des biefs Rupert et de la section à débit réduit de la rivière Rupert par les populations reproductrices des oiseaux de proie. Le suivi devait notamment permettre d'évaluer l'intérêt d'installer des plateformes de nidification pour compenser la rareté des supports naturels dans le secteur des biefs, étant donné la petite taille des arbres et la présence de brûlis. Les deux principales espèces visées par ce suivi sont le balbuzard pêcheur (*Pandion haliaetus*) et le pygargue à tête blanche (*Haliaeetus leucocephalus*), considéré comme une espèce vulnérable au Québec. Toutefois, l'inventaire inclut toutes les espèces d'oiseaux de proie qui ont été observées.

La zone d'étude comprend les rives des biefs Rupert (amont et aval) et les rives de la rivière Rupert en aval du point de coupure (PK 0 à 314). Dans l'ensemble, deux bandes périphériques à la rive de 200 mètres et 1000 mètres ont été inventoriées. L'inventaire a été réalisé du 2 au 12 juin 2021, une période propice pour l'observation du balbuzard pêcheur car il s'agit de la période d'incubation pour cette espèce. Deux espèces d'oiseaux de proie qui fréquentent la zone d'étude font partie des espèces à statut particulier : le pygargue à tête blanche, considéré vulnérable au Québec, et le hibou des marais, considéré préoccupant au Canada et susceptible d'être désigné menacé ou vulnérable au Québec.

La technique de dénombrement a consisté en un comptage direct, par hélicoptère, des oiseaux et des nids présents, en suivant les rives des plans d'eau et des rivières ainsi que les rives insulaires. Le nombre de couples reproducteurs confirmé est la somme du nombre de nids occupés et des observations considérées comme des couples nicheurs confirmés. Les effectifs des populations observées en 2021 ont été comparés de manière descriptive à ceux relevés lors des suivis précédents (2011 et 2015).

Le nombre de couples reproducteurs de balbuzard pêcheur était indéniablement moins élevé en 2021 qu'en 2011 et 2015. Considérant les résultats des derniers suivis des communautés de poissons dans la zone d'étude, la diminution des effectifs de balbuzard pêcheur ne s'explique pas par une baisse de l'abondance des poissons dans la rivière Rupert et dans les biefs. En revanche, il a été constaté que 75% des nids observés en 2015 dans le secteur des biefs étaient établis sur des arbres en mauvais état ou morts, ce qui expliquerait les nids perdus entre 2015 et 2021. Par conséquent, il est possible que le nombre de supports soit maintenant insuffisant pour la population nicheuse dans le secteur des biefs. Une autre explication à considérer est l'augmentation de la population de pygargues à tête blanche dans la zone d'étude, ce dernier étant connu pour être un prédateur des oisillons du balbuzard pêcheur pouvant pousser un balbuzard pêcheur à abandonner son nid.

Les observations montrent que la population de pygargue à tête blanche est en augmentation depuis 2011. Toutefois, elle n'est pas corrélée à une augmentation du

nombre de couples reproducteurs, car un seul nid a été repéré en 2021. Comme pour le balbuzard pêcheur, il est possible que la disponibilité des supports serait insuffisante pour cette espèce.

Les observations montrent que les populations du busard des marais, de la buse à queue rousse et de la crécerelle d'Amérique sont stables. Les populations nicheuses pour les hiboux des marais sont fortement liées à la densité cyclique de leurs proies. Il est donc considéré comme très peu fidèle par rapport à son site de nidification. Aucune inquiétude particulière n'est soulevée quant à ces espèces.

ATTENDU QUE le COMEX a pris connaissance des documents transmis par le promoteur et considère que le rapport de suivi 2021 sur les oiseaux de proie a répondu aux objectifs fixés. Toutefois, le suivi démontre que la population de balbuzard pêcheur est en déclin alors que leur source d'alimentation est toujours présente. Le promoteur doit soumettre un plan correcteur, pour approbation auprès de l'Administrateur provinciale, pour aider à la population du balbuzard pêcheur, notamment en procédant à l'installation de support de nidification.

#2024-0424-06 : de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance du document transmis par le promoteur et qu'ils souhaitent obtenir un complément d'information sur les intentions du promoteur concernant le suivi de la population du balbuzard pêcheur et l'installation de support de nidification.

Action : **Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial**
Transmission d'une demande d'un complément d'information

g) Suivi des oiseaux forestiers 2017 et 2021 (condition 5.1)

➤ Pour information

ATTENDU QUE le Comité d'examen (COMEX) a reçu, le 14 janvier 2020 (suivi 2017) et le 29 juin 2023 (suivi 2021), pour information, les rapports de suivi sur les oiseaux forestiers pour le projet en objet. Ces suivis ont été réalisés par le promoteur afin de répondre aux exigences de la condition 5.1 du certificat d'autorisation délivré le 24 novembre 2006 ainsi que de la condition 1 de la modification du certificat d'autorisation délivré le 28 juillet 2008. Le suivi réalisé en 2017 constitue la première année du suivi des oiseaux forestiers, soit 7 ans après la mise en service de la dérivation et des biefs afin de laisser à la végétation le temps de coloniser les rives de rivière et des biefs Rupert. Le suivi de 2021 constituait la deuxième et dernière année de suivi.

Le suivi des couples nicheurs d'oiseaux forestiers (pics et passereaux) a été élaboré afin de vérifier l'évolution des populations sur le territoire du projet. Plus spécifiquement, il s'agit de :

- Réaliser un inventaire des oiseaux forestiers fréquentant les biotopes riverains;

- Valider la prévision des impacts estimées dans l'étude d'impact déposé en 2004;
- Comparer les résultats obtenus lors de l'étude d'impact avec ceux des différents suivis.

Les échantillonnages ont eu lieu du 13 au 27 juin 2017, et du 14 juin au 30 juin 2021, période où la majorité des espèces de passereaux ont amorcé leur reproduction, lorsque la météo le permettait. La majorité des dénombrements ont eu lieu entre 4 h et 9 h du matin, car il s'agit du moment de la journée où les oiseaux sont les plus actifs.

En 2017 et en 2021, dans le secteur de la rivière Rupert, les couples nicheurs les plus abondants étaient, dans l'ordre décroissant le bruant des marais, la paruline jaune, la paruline masquée, le bruant des prés et le moucherolle des aulnes. Tandis que dans le secteur des biefs, il s'agissait du bruant des prés, du bruant de Lincoln, du bruant des marais, de la paruline jaune puis de la paruline à couronne rousse. Les mêmes espèces étaient majoritaires en 2002. La paruline flamboyante, typique des milieux ouverts, a été observé en 2017 alors qu'elle était absente en 2002. Au contraire, plusieurs espèces n'ont pas été observées en 2017 : paruline à joues grises, roitelet à couronne rubis, roitelet à couronne dorée, paruline verdâtre, paruline noir et blanc, mésange à tête brune, grive à dos olive. Ces espèces sont habituellement davantage présentes dans les milieux forestiers.

En 2017 et 2021, le secteur de la rivière Rupert abritaient une communauté d'oiseaux forestiers diversifiée et une densité de couples nicheurs globalement similaire voire supérieure aux densités rapportées par les études d'avant-projet. Dans l'ensemble, les résultats indiquent que les populations nicheuses d'oiseaux forestiers n'ont pas subi d'impact à la suite de la réalisation de la dérivation. Pour le secteur des biefs Rupert, les résultats semblent ainsi indiquer qu'en 2017, et encore en 2021, les secteurs riverains des biefs Rupert ne sont pas encore des milieux aussi bien développés que ceux de la rivière Rupert et que l'établissement des populations des oiseaux forestiers dans les biefs nécessitera une période plus longue qu'anticipée.

ATTENDU QUE le COMEX a pris connaissance des documents transmis par le promoteur et considère que les rapports de suivi 2017 et 2021 sur les oiseaux forestiers ont répondu aux objectifs fixés. Les membres du COMEX n'ont pas de commentaire additionnel à formuler sur ce sujet, bien qu'ils aient pris note que le rétablissement des populations dans le secteur des biefs nécessitera davantage de temps.

#2024-0424-07 : de transmettre à l'Administrateur provincial une correspondance pour l'informer que les membres du COMEX ont pris connaissance des documents transmis par le promoteur et qu'ils n'ont pas de commentaire à formuler sur ce sujet.

Action : Envoyer une lettre à l'Administrateur provincial

5) Divers

a) Projet de prolongation des chemins forestiers « H secteur ouest » et « I »

La secrétaire exécutive informe les membres du COMEX que le promoteur du projet, Matériaux Blanchet, a contacté le secrétariat pour avoir un résumé sur l'état d'avancement de l'analyse du projet. La secrétaire exécutive a transmis au promoteur la lettre, datée du 23 septembre 2023 et publiée sur le site Internet du COMEX, qui résumait la situation. Des vérifications seront également faites par les analystes du MELCCFP concernant l'état d'avancement de la stratégie de protection du caribou après le 1^{er} mai 2024.

b) Projet de mine de lithium Baie James par Galaxy Lithium inc. : Traitement des documents du suivi des conditions du certificat d'autorisation

À la suite de vérifications faites auprès des analystes du MELCCFP, la secrétaire exécutive informe les membres du COMEX que le promoteur prévoit des travaux de préparation du terrain (déboisement, construction de chemin, etc.) pour faciliter la construction de la mine. Monsieur Lucas del Vecchio confirme que la communauté de Eastmain a été informée des travaux à venir sur le site. L'ordre de priorité de traitement des documents soumis par le promoteur a été confirmé avec le COMEX. De plus, le COMEX a reçu les documents concernant la gestion du transport le 4 et 9 avril 2024.

c) Rapport annuel du COMEX 2023-2204

La secrétaire exécutive a débuté la rédaction du rapport annuel du COMEX pour l'année 2023-2024 et fera un suivi avec Monsieur Lainé pour formuler le mot du président.

d) Atelier à Québec Mines + Énergie 2024

Monsieur Robert Joly a rédigé une proposition d'atelier organisée par le COMEX, qui sera transmise au comité organisateur de Québec Mine et Énergie, concernant les impacts cumulatifs du transport occasionné par l'industrie minière sur les routes de Eeyou Istchee Baie-James. La proposition a été approuvée par les membres du COMEX. La secrétaire exécutive soumettra la proposition d'atelier aux organisateurs via le site Internet de Québec Mines + Énergie avant le 13 mai 2024.

e) La Grande Alliance

Les membres du COMEX sont invités à prendre connaissance de l'*Étude de faisabilité sur les infrastructures de transport – Rapports finaux* publié sur le site Internet de la Grande Alliance en avril 2024. <https://www.lagrandealliance.quebec/fr/faisabilite/>

f) Projets sur l'ordre du jour des rencontres prévues pour avril et mai 2024

- Projet minier Windfall – Addenda : Étude d'impact (mai 2024)
- Projet de mine de lithium Baie James – Suivi des conditions (mai 2024 – plan transport construction, plan MHH, plan poissons/juin 2024 – transport et autres)
- Projet minier Rose Lithium-Tantale – MODCA et suivi des conditions (juin/juillet 2024 – Réponses QC-01 manque information sur caribou)
- Projet de minier Whabouchi – MODCA : Optimisation des opérations minières (Modélisation sur la qualité de l'air/dispersion des contaminants est incomplète - juin/juillet 2024)

6) Prochaine réunion

La prochaine rencontre du COMEX est prévue pour le 21 mai 2024, en présentiel à Québec.

Annexe A					
Suivi de la correspondance du 28 mars 2024 au 24 avril 2024					
Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Message de condoléances	Luc Lainé COMEX	Chief Irene Neeposh Première Nation crie de Waswanipi	Lettre	Transmis par courrier prioritaire le 2 avril 2024	
Message de remerciement	Luc Lainé COMEX	Kathryn Lawson Traductrice du COMEX	Lettre	Transmis le 2 avril 2024	
Projet de mine de lithium Baie-James par Galaxy Lithium inc. N/Réf. : 3214-14-055	Denis Couture Galaxy Lithium	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Suivi des conditions 24 (Plan de gestion du transport – Phase exploitation) et 27 (Programme de suivi du trafic routier)	Transmis le 26 mars 2024	<i>Pour recommandation</i>
	Murielle Vachon MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 3 avril 2024 Reçu COMEX le 4 avril 2024	
Projet de mine de lithium Baie-James par Galaxy Lithium inc. N/Réf. : 3214-14-055	Denis Couture Galaxy Lithium	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Suivi de la condition 26 – Résumé de l'entente avec les gestionnaires de l'entretien des routes	Transmis le 28 mars 2024	<i>Pour information</i>
	Murielle Vachon MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 4 avril 2024 Reçu COMEX le 9 avril 2024	
Projet minier Rose Lithium-Tantale par Corporation Lithium Éléments Critiques inc. N/Réf. : 3214-14-053	Nancy Duquet-Harvey CLEC	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Complément d'information (Réponses aux questions et commentaires : MODCA pour le campement de travailleurs et pour l'ajout de bancs d'emprunt)	Transmis le 27 mars et le 2 avril 2024	<i>Pour recommandation</i>
	Murielle Vachon MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 4 avril 2024 Reçu COMEX le 9 avril 2024	

Annexe A
Suivi de la correspondance du 28 mars 2024 au 24 avril 2024

Projet	De	À	Document	Date	Action - commentaires
Projet de site municipal d'enfouissement de déchets domestiques Waswanipi par la Première Nation crie de Waswanipi N/Réf. : 3214-16-068	Luc Lainé COMEX	Isaac Voyageur Administrateur régional GNC	Transmission d'une demande d'un complément d'information (questions et commentaires – QC03)	Transmis le 12 avril 2024	<i>Pour recommandation</i>
	Isaac Voyageur Administrateur régional GNC	Rhonda O. Cooper Première Nation crie de Waswanipi		Transmis le 18 avril 2024 Reçu COMEX le 19 avril 2024	
Projet de mine diamantifère Renard par Diamants Stornoway N/Réf. : 3214-14-041	Luc Lainé COMEX	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Transmission de questions et commentaires liés à l'arrêt des activités à la mine	Transmis le 12 avril 2024 Accusé réception le 12 avril 2024	<i>Pour information</i>
	Murielle Vachon MELCCFP	Raphaël Perreault Diamants Stornoway		Transmis le 19 avril 2024 Reçu COMEX le 22 avril 2024	
Projet minier Rose Lithium-Tantale par Corporation Lithium Éléments Critiques inc. N/Réf. : 3214-14-053	Nancy Duquet-Harvey CLEC	Marie-Josée Lizotte Sous-ministre MELCCFP	Transmission de documents : Suivi de la Condition 9 du CA (Mise à jour de la caractérisation de l'eau de surface et des sédiments)	Transmis le 18 avril 2024	<i>Pour information</i>
	Murielle Vachon MELCCFP	Luc Lainé COMEX		Transmis le 24 avril 2024 Reçu COMEX le 24 avril 2024	
Projet d'aménagement d'un nouveau lieu d'enfouissement en tranchées à Wemindji par la Nation crie de Wemindji N/Réf. : 3219-16-002	Luc Lainé COMEX	Isaac Voyageur Administrateur régional GNC	Transmission d'une demande d'un complément d'information (questions et commentaires – QC01)	Transmis le 24 avril 2024	<i>Pour recommandation</i>